maphar.ageneral@gmail.com

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

PERIODE DU 01/01/2020 AU 05-10-2022

ASSURE PHCIE DU MARCHE GUIGLO N°CLIENT: 00000494

INTERLOCUTEUR ECRIBY

N°TELEPHONE 22507878334

n°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9417262E	ASSURANCE AUTO	OFFICINE	838,614		19/01/2023 AU 18/01/2024
2	9104406T	INDIVIDUEL ACCIDENT		152,800		01/01/2023 AU 31/12/2023
3	9301247B	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	461,930		01/01/2023 AU 31/12/2023
TOTAL ASSURANCES (1)				1,453,344		

ETAT DES REGLEMENTS

и°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1				0			0
	0						
	1,453,344						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice 2023

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 1,453,344

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

